

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 juillet 2022 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juillet 2022

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 13
Absent(s) avec Procurations: 6
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,

et de BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, SCHMITT Yannick,

Absent(s) excusé(s) : BALBIERER Nadia (pouvoir à BOEHM Roger), HOCH Marie-Catherine (pouvoir à MITTELHAEUSER Anne), LIEBGOTT Laurence (pouvoir à KIEFER Geneviève), PETER Raphaël (pouvoir à SCHMITT Yannick), ROCHE Nicolas (pouvoir à HARNIST Pierre), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à HOFFARTH Muriel)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : ENVIRONNEMENT

DEMANDE D'OCTROI D'UN PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE DE GITES GEOTHERMIQUES

La Société Lithium de France a déposé en Préfecture du Bas-Rhin une demande d'octroi d'un permis exclusif de recherche (PER) de gîtes géothermiques dit Permis des poteries pour une durée de 5 ans.

Le périmètre de ce permis couvre 368 km² dans le département Bas-Rhin (Communautés de communes du Pays Wissembourg, de la Plaine du Rhin, d'Outre Forêt, du Pays Rhénan, Communauté d'Agglomération de Haguenau).

La Préfecture du Bas-Rhin a sollicité par mél du 27 juin 2022 un avis aux communes du périmètre à transmettre sous un délais de 1 mois.

Un PER est un titre minier, octroyé par arrêté ministériel, permettant à son titulaire de bénéficier, dans le périmètre fixé par le permis, de l'exclusivité du droit de demander l'octroi d'une autorisation de travaux. Le droit minier conditionne le droit de réaliser des travaux à l'obtention d'une autorisation préfectorale distincte. La seule détention d'un PER ne permet pas à son titulaire de réaliser des forages.

Roeschwoog étant concerné par la demande de PER, il appartient à la commune de faire connaître l'avis du Conseil municipal sur la demande de PER présentée par la Sté Lithium de France sous trente jours.

Après avoir pris connaissance du rapport,

Après avoir entendu les explications du Maire qui a présenté le diaporama de M. Jean-Jacques GRAFF, président de l'AFPG (Association française des professionnels de la géothermie) laissé en mairie de Roeschwoog lors de la réunion de l'Amicale des maires du canton de Bischwiller le 7 juillet ;

Considérant que l'Alsace a souffert durant toute son histoire de la découverte de richesses en son sous-sol, qui a conduit des précurseurs à entreprendre des exploitations de son sous-sol, qui se sont transformées à chaque fois en catastrophes écologiques ;

Si l'Alsace et la région de Merckwiller sont le berceau de l'exploitation industrielle du pétrole, le démantèlement de la raffinerie et les inondations des galeries ont été un crime contre la nature avec le versement dans le sous-sol de produits hautement toxiques rendant toujours et encore fortement pollué le sous-sol de l'Outre Forêt à ce jour. L'exploitation des mines de potasses d'Alsace a été un levier essentiel et novateur pour l'amendement des sols agricoles, mais leur exploitation a produit de multiples pollutions du Rhin et la fin de l'extraction a consisté à laisser, dans les galeries, plein de produits et de matériels dangereux qui se sont dégradés. Pire encore, l'Etat a laissé enfouir des déchets ultimes (exemple de Stocamine), qu'il est impossible de remonter à la surface, polluant tout le sous-sol du bassin potassique et créant un énorme danger pour notre nappe phréatique.

Considérant qu'aucun système de garantie n'est prévu en cas de problème ;

A la suite des dégâts engendrés par les forages de l'entreprise Fonroche à Reichstett, les indemnités se font toujours attendre et il est désormais totalement impensable de faire confiance à n'importe quel projet qui ne constituerait pas préalablement à toute recherche, un fonds de garantie équivalent au montant des dégâts causés par Fonroche.

Considérant que pour tous les exemples précités, il n'est plus possible de faire confiance à l'Etat, au BRMG et à toutes les structures qui ont couvert les exploitations catastrophiques du sous-sol alsacien au détriment de la nature et des habitants, qui n'ont pas assuré les missions de contrôle indispensables, qui ne cherchent en aucune façon à indemniser à un niveau suffisant et à rétablir la situation en cas de problème ;

Considérant qu'aucun argumentaire scientifique de niveau suffisant qui présente notamment des différences concrètes et des assurances par rapport à l'aberrante expérience Fonroche, n'a été présenté et que tout laisse à croire que les études préliminaires pour définir les potentialités du sous-sol de Roeschwoog et de la partie de l'Alsace du Nord concernée par la demande de permis exploratoire, conduisent à réaliser des forages sans prise en compte suffisante des risques ;

Le Conseil municipal par 15 voix CONTRE l'octroi du PER, 2 voix POUR (P. HARNISTx2) et 2 abstentions (G. KIEFERx2),

SE PRONONCE contre l'octroi de PER présentée par la Sté Lithium de France.

Date de publication: 18/07/2022

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,